Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 41 (1912)

Heft: 17

Rubrik: Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du

corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1911, lu à l'assemblée générale du 6 juillet 1912, à Fribourg

[suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

printemps de piquer de trop de fleurs sa robe verte et à la rose, de donner trop de parfums? Est-ce la faute des jeunes filles, après tout, si les projets de mariage restent trop long-temps dans le domaine des rêves; si, par ces temps de vie chère, le dieu folâtre et joufflu qui préside à la fondation des jeunes ménages a tellement ralenti son pas que l'officier d'état civil peut l'emboîter sans peine. Laissez donc la coquet-terie remplacer l'appeau trop souvent impalpable de la corbeille de noce.

A suivre.)

M. Berset.

RAPPORT

sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1911, lu à l'Assemblée générale du 6 juillet 1912, à Fribourg. (Suite et fin.)

Recettes extraordinaires.

Remboursement de capitaux.

a) Prélèvements sur le compte courant de la Banc	que ca	ntonale, au
fur et à mesure des besoins	Fr.	27,000 —
b) Remboursement total ou partiel de 3 titres hyp.))	4,600 —
c) Amortissement sur 3 titres hypothécaires	n	600 —
Total	»	32,200 —

Les cédules de rachat devaient toutes être remboursées au 1er janvier 1907. Néanmoins, malgré les efforts du Comité, il restait dû, au 31 décembre 1911, sur 5 cédules, un solde de 1,024 fr. 87. Il convient d'ajouter que 3 de ces titres, faisant pour un montant total de 451 fr. 49, peuvent être considérés, d'ores et déjà, comme des non-valeurs, leurs débiteurs ayant quitté l'enseignement depuis plus ou moins longtemps, sans aucun droit à la pension.

Dons et legs.

Point.

Dépenses ordinaires. — Pensions.

En 1911, la Caisse de retraite a payé les pensions suivantes, échues au 31 décembre 1910 :

a) 26 pensions de 80 fr., selon statuts de 1871.		Fr.	2,080	_
b) 23 pensions de 120-300 fr. (loi de 1881)			4,875	
c) 66 pensions de 150-500 fr. (loi de 1895)		-))	29,350	_
Total pour 115 per	nsions	Fr.	36,305	
En 1910, la Caisse avait payé 113 pensions par))	35,025	_
Soit une augmentation	on de	Fr.	1,280	

Les diminutions, par suite de décès ou autres causes, se sont élevées à 1,070 fr., tandis que les augmentations résultant des nouvelles pensions ont atteint 2,500 fr.

Deux institutrices et trois instituteurs, au bénéfice de la loi de 1895, ont reçu, en 1911, leur première pension de 500 fr. échue au 31 décembre 1910.

Sur les 115 pensions payées, 30 ont été acquises à des veuves ou veuss et 6 à des orphelins de sociétaires décédés.

Depuis 1882, soit pendant 29 ans, la Caisse de retraite a payé à ses membres, en pensions et secours, la somme de 572,463 fr.

Remboursements de cotisations.

Les remboursements de cotisations, prévus à l'art. 9 de la loi, se sont élevés, en 1911, à 971 fr. 40, chiffre en diminution de 139 fr. 60 sur celui de l'année précédente.

Traitements. - Frais d'administration.

Cette rubrique présente un sommaire de 943 fr. 50, chiffre qui peut être considéré comme normal. Il comprend le traitement du Caissier et la rétribution du Président et du Secrétaire, pour 1911, les indemnités de séances et de route allouées aux membres du Comité, pour 1910, et à la Commission examinatrice, pour 1911, et, enfin, les dépenses du Caissier pour ports et matériel de bureau.

Depuis 1911, en effet, la Caisse de retraite, comme beaucoup d'autres institutions, a été privée du droit à la franchise de port.

Impôts.

En 1911, le Caissier a payé pour	ir	npĉ	ts s	ur	les	titre	es.	Fr.	1,275	95
En 1910, il n'avait payé que.	•				× •1			»	792	60
			Αu	ıgn	nen	tati	on_	Fr.	483	35

Cette augmentation considérable est due à une erreur de plume commise dans un bureau de contrôle du canton. Par suite de cette erreur, notre Caisse a, pendant plusieurs années, payé l'impôt pour un capital notablement inférieur au sommaire des capitaux imposables figurant au rentier. Cette erreur ayant été découverte, notre Caissier fut appelé à payer des arrérages d'impôt s'élevant à 357 fr. 45.

Depuis de longues années, les titres de la Caisse de retraite étaient inscrits à l'impôt dans la commune de Belfaux. Profitant du changement dans la personne du Caissier, le Comité chargea M. Lanthmann de faire le nécessaire pour transférer notre chapitre à l'impôt dans la commune de Fribourg, siège juridique de la Caisse, et de procéder, en même temps, à une revision des titres inscrits, afin d'éviter, cas échéant, le payement d'impôts abusifs.

Divers.

Cette rubrique accuse un total de 95 fr. 59. Le Caissier y fait figurer certaines dépenses qui se présentent chaque année, telles que ports des

rembours et des mandats d'encaissement. Une partie de ces dépenses étant ultérieurement remboursées par les intéressés, se trouvent reportées en recettes.

Dépenses extraordinaires.

Placements de capitaux.

a) Versements au compte courant de la	Banque	cantona	ale, au	fur
et à mesure des recettes		Fr.	41,175	10
b) Un prêt sur obligation hypothécaire.))	20,000	_
		Fr.		10

Secours.

Nous n'avons reçu aucune demande de secours de la part de membres y ayant droit.

Divers.

Trois postes ayant le caractère de dépenses extraordinaires, c'est-àdire faites une fois pour toutes, ont été portés dans cette rubrique pour la somme totale de 130 fr. 80.

Résumé du compte de Caisse.

RECETTES ORDINAIRES

TUDOETTES OLD INTILLES		:
Solde du compte précédent Fr.	3,567	84
Intérêts des capitaux	18,700	80
Cotisations des sociétaires	15,660	
Subside de l'Etat	17,890	
Amendes scolaires »	3,182	25
Divers	45	85
RECETTES EXTRAORDINAIRES	t y	
D 1		
Remboursements de capitaux	32,200	
Total Fr.	91,246	73
DÉPENSES ORDINAIRES		
Pensions Fr.	36,305	
Remboursements de cotisations »	971	40
Traitements. — Frais d'administration »	943	50
Impôts »	1,275	95
Divers	95	59
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		
Placements de capitaux	43,175	10
Divers	130	80
Solde en Caisse au 31 décembre	8,349	39
Total Fr.	91,246	73
	1 120 72	_

Dégageant de ces chiffres les recettes et les dépenses réelles, c'est-àdire afférentes à l'année 1911, nous trouvons que les premières s'élèvent à 55,478 fr. 89, en augmentation de 13,250 fr. 72 sur celles de 1910, et les secondes à 39,722 fr. 24, en augmentation de 1,497 fr. 67.

L'augmentation considérable des recettes s'explique entièrement par les plus-values constatées aux chapitres des cotisations, du subside de l'Etat et des amendes scolaires. Quant à l'augmentation des dépenses, nous la trouvons justifiée dans les rubriques pensions et impôts.

Mouvement des capitaux.

Sommaire des capitaux au 31 décembre 1910	Fr.	457,474 47
Placements en 1911 Fr. 43,175 10		
Remboursements en 1911 » 32,200 —		
Excédent des placements, soit augmentation des		
capitaux	»	10,975 10
Sommaire des capitaux au 31 décembre 1911.	Fr.	468,449 57

Rentier.

Au 31 décembre 1911, le rentier de la Caisse de retraite comprenait 80 titres, soit obligations et cédules hypothécaires, actions, cédules de rachat et un livret de banque faisant ensemble pour le capital susmentionné de 468,449 fr. 57.

Bilan au 31 décembre 1910.

Dian au of decembre 1910	•	
Actif. — Sommaire du rentier Fr. 468,449 57 Int. échus impayés et		
rates à ce jour » 9,930 79		
Cotisations impayées » 895 —		
Autres redevances et pré-		
tentions » 1,505 —		
Mobilier (un coffre-fort) . » 470 —		
Solde en caisse l'exercice. » 8,349 39		
Total de l'Actif	Fr.	489,599 75
Passif. — Pensions échues ce jour		13.4
et payables en 1912 Fr. 36,080 —		N.
Autres redevances pas-		
sives « 200 —		
Total du Passif	Fr.	36,280 —
Fortune nette au 31 décembre 1911		
Fortune nette au 31 décembre 1911	Fr.	
Fortune nette au 31 décembre 1911	Fr.	453,319 75 440,289 44

Cet important accroissement du capital de la Caisse est dû, pour la moitié environ, à l'augmentation de la cotisation des membres et à celle correspondante du subside de l'Etat.

Séances du Comité.

Votre Comité a tenu, en 1911, ses quatre séances habituelles dans lesquelles il a été appelé à s'occuper de 40 affaires de nature diverse :

examen des comptes de 1910, placement de capitaux, taux des titres hypothécaires, impôt sur les titres, pensions, perception des cotisations, rentrée des arriérés, etc., etc. Dans cette dernière catégorie, ne figurent pas moins de 63 cas individuels de retard dans le payement des cotisations et autres redevances. En outre, 10 affaires ne souffrant pas de trop longs retards ont été liquidées par voie de circulation des pièces.

Toutes ces questions ne sortent pas du cadre ordinaire dans lequel se trouve enfermée une administration comme celle de la Caisse de retraite. Aucune ne présente un intérêt spécial et quelques-unes des décisions prises ont, du reste, déjà été mentionnées dans le cours de ce travail. Nous ne nous étendrons donc pas davantage sur ce sujet et terminerons ici notre compte rendu en nous réjouissant avec vous du beau résultat financier de l'année 1911. Nous félicitons le corps enseignant d'avoir compris, quoique un peu tard, que le meilleur moyen de mettre la Caisse de retraite à même de satisfaire à sa tâche, dans le présent et dans l'avenir, est de lui donner pour base un capital aussi élevé que possible. Les besoins matériels du corps enseignant, comme des autres classes de la population, augmentent rapidement, tandis que les ressources que l'Etat peut mettre à notre disposition resteront toujours forcément limitées. Pour les membres qui attendent de notre institution de prévoyance une aide plus efficace, c'est donc, plus que jamais, le moment de mettre en pratique la vieille devise : Aide-toi, le Ciel t'aidera.

La Tour-de-Peilz, juin 1912.

Pour le Comité : Le Secrétaire : H. GUILLOD.

300€

ÉCHOS DE LA PRESSE

Comment parler aux enfants? — « Avec les enfants, qui sont par excellence des vivants, il faut être frais, vivant, tout à fait à son affaire, comme si la chose décrite vous arrivait sur l'heure. Le moindre détail réaliste et vécu laisse plus de traces que tout un long exposé abstrait. La vie, si seulement on le lui permet, s'enseigne par elle-même. Et je suis convaincu qu'il n'y faut pas de qualités spéciales. Pourvu qu'on sache se découvrir sa véritable veine naturelle et s'en servir, chacun a de quoi trouver autour de lui ce qu'il faut et le donner ensuite. Ne disons pas qu'il faut être comme celui-ci ou celui-là qui ont des dons exceptionnels. Certes, ceux-là peuvent nous donner une première impulsion; mais une fois cette impulsion reçue, on peut marcher par soi-même, renouveler, étendre, enrichir l'expérience d'autrui. Aimer les enfants, rester près des enfants par le cœur, être un brave homme avec des yeux ouverts et des oreilles attentives, si vous y joignez ce que chacun a appris et recueilli de la vieille expérience de l'humanité, cela suffit à vivifier vos paroles et à faire de vous des éveilleurs d'âmes. »